

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
6 DECEMBRE 2017

DATE d'AFFICHAGE
22 DECEMBRE 2017

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 36
Présents : 32
Votants : 36

L'an deux mille dix-sept,

le 12 décembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Dolay en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Joseph BROHAN, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONÇALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Jean-François BREGER, - Alain DANIEL, - Jean-Claude FOUCAUT, - Mme Yvette LOUER.

M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

M. Jean-François BREGER donne pouvoir à Mme Mireille LUCAS

M. Jean-Claude FOUCAUT donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD

Mme Yvette LOUER donne pouvoir à M. Christian DROUAL

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Emmanuelle GONÇALVES a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°154-2017 – SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – FIXATION DES TARIFS 2018 DES
REDEVANCES ET PRESTATIONS DU SERVICE**

M. Joël BOURRIGAUD, Vice-président en charge de l'environnement, rappelle que le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est un Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC), ce qui lui confère l'obligation légale d'un strict équilibre financier. Les recettes du service proviennent pour l'essentiel du produit des redevances et des prestations de contrôles réglementaires ainsi que des subventions accordées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Il est rappelé que le SPANC est un service public local chargé de :

- Conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif ;
- Contrôler les installations d'assainissement non collectif.

Comme pour l'assainissement collectif, ce service public fait l'objet d'une redevance qui en assure ainsi l'équilibre financier.

La commission Environnement s'est réunie le 28 novembre 2017 pour déterminer les besoins de financement 2018, et propose une augmentation de la redevance annuelle afin d'assurer l'équilibre financier de ce budget.

PREFECTURE du MORBIHAN
DRCL - Reçu le

22 DEC. 2017

Affiché le 22/12/2017

(Art. 2 loi du 2 Mars 1982)

Il est proposé la grille de tarifs suivante pour l'année 2018 :

Redevance annuelle du SPANC :

Au même titre qu'il existe une redevance d'assainissement collectif, la redevance annuelle du SPANC permet de financer toutes les missions de contrôles périodiques de fonctionnement et d'entretien, de gestion administrative, d'accueil et de conseils auprès du public.

La redevance annuelle par usager est fixée à 23,45 €.

Redevances pour prestations obligatoires :

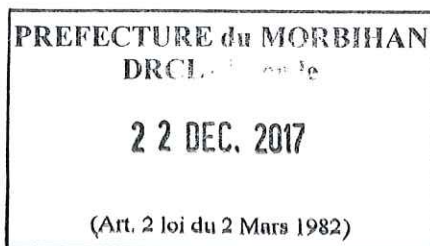
Intitulé	Types de prestations	Tarifs exprimés en € H.T.
Redevances Installations Nouvelles	Contrôle de conception & implantation : <i>Le service instruit la déclaration du projet d'assainissement du propriétaire constituée de l'étude de sol et de filière établie par un bureau d'études qualifié.</i>	65 €
	Contrôle de bonne exécution des travaux : <i>Le service vérifie la conformité technique des travaux en référence au projet et aux dispositions réglementaires en vigueur.</i>	85€
Redevances Installations Existantes	Contrôle de diagnostic de bon fonctionnement : <i>Dans le cadre d'une transaction immobilière, le législateur impose la production d'un rapport technique réactualisé datant de moins de 3 ans ; Ce contrôle ponctuel est réalisé à la demande du vendeur.</i>	110€

Redevances pour prestations complémentaires :

Intitulé	Types de prestations	Tarifs exprimés en € H.T.
Redevances Installations Existantes	Investigations techniques <i>A la demande du particulier, le SPANC peut réaliser une intervention pour une inspection télévisuelle des ouvrages, une analyse MES/oxygène des effluents notamment.</i>	60€
Opération de réhabilitation groupée	Frais de dossier <i>Suivi des études, travaux et des demandes de subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.</i>	250€

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs 2018 de la redevance annuelle, des redevances prestations obligatoires et prestations complémentaires du SPANC tel que présentés ci-dessus.



Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 21/12/17
Le Président,

